

Charte du

Collectif Autisme Val de Marne

Faire avec nous. Pas pour nous sans nous.

Contexte

En 2021, le département du Val de Marne a déclaré l'autisme grande cause départementale.

En 2022, le département lance un Appel à Projet pour la création d'une plate-forme d'accompagnement pour adultes autistes (54 adultes) sous différentes modalités avec une vision d'ouverture sur la cité. (Inclusion sociale et citoyenne).

Nous souhaitons que s'exerce notre droit de regard citoyen concernant ces nouvelles offres d'accompagnement pour les personnes autistes et autres troubles neuro-développementaux et demandons à être associés aux appels à projets.

Un 1er collectif s'était constitué en 2018 avec l'ancienne équipe départementale. Le Collectif se remobilise en 2022 pour faire entendre la voix des personnes autistes et leurs proches.

Objectifs

Le collectif vise à mobiliser toutes les personnes concernées par l'autisme * à savoir :

- Les personnes atteintes d'autisme,
- Les parents (au sens large) et proches d'enfants, adolescents, adultes autistes,
- Les associations de soutien aux familles et les associations favorisant l'accès aux loisirs, sports, culture, emploi ... et autres domaines pour lesquels l'accès est restreint pour les personnes autistes.
-

Pour :

- Accompagner le Département et l'Agence Régionale de Santé dans la création de places et de dispositifs innovants dans la transition inclusive :
 - Afin que soient pris en compte les spécificités de l'autisme selon les connaissances scientifiques actuelles et selon les Recommandations de la HAS (Haute Autorité de Santé)
 - Afin de répondre aux besoins spécifiques de prise en charge de proximité, de qualité, de quantité, de précocité et de poursuite à l'âge adulte,

- En tenant compte des attentes des personnes autistes et de leurs familles et proches.
- Susciter de nouveaux projets/actions

* On entend par « Autisme » le large spectre de ce handicap dans sa grande diversité d'expression : Troubles Envahissant du Développement, Troubles du Spectre Autistique, Autisme, Autisme de haut niveau, Autisme Asperger... suivant les différents diagnostics posés ces dernières années.

Comment :

- Nous demandons qu'une Commission Départementale Autisme et Troubles Neurodéveloppementaux se mette en place.

Les Valeurs

- Dimensionnement de l'offre de service à taille humaine et à proximité des habitants.
- Transition inclusive pour passer d'un modèle de société ségrégative à un modèle inclusif.

L'inclusion ne se décrète pas. Elle se construit par une co-production de services entre acteurs spécialisés et acteurs de droit commun pour permettre une éducation, une vie sociale et un accompagnement spécialisé des enfants et des adultes autistes : Éducation nationale et éducation spécialisée, bailleurs sociaux et foyers d'hébergement, service de maintien à domicile et établissements spécialisés, en s'appuyant sur les compétences des Communes et du Département.

- Liberté de choix et proximité des intervenants par un recours possible aux professionnels du secteur libéral quelle que soit la situation de l'enfant ou de l'adulte, à domicile, dans sa famille ou en établissement.

Règlement du collectif destiné à ses membres

Les membres s'engagent à respecter les objectifs et les valeurs de la charte.

Le collectif est un mouvement apolitique et laïque.

Les membres volontaires coopèrent à la mobilisation en contribuant à différentes tâches.

Les membres s'informent mutuellement de leurs démarches et actions.

Le collectif s'engage à publier ses différentes actions

Le collectif a un comité de coordination avec des membres fondateurs et des membres volontaires, des porte-paroles représentatifs au sein des différentes Commission de représentativité citoyenne.

Pour rejoindre le collectif : <https://collectifautismevevdm.jimdo.com> et collectifautismevevdm@gmail.com

Remerciements : à Yaume-C pour la mise à disposition d'une de ses œuvres pour l'illustration des différents supports de communication.